

**Commune de Lauwin-Planque**  
**ARRÊTÉ**

**Restriction temporaire de la circulation**  
**Rue de la Fontaine**  
**du 24/01/2023 au 17/02/2023**

**Le Maire de Lauwin-Planque,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue de la Fontaine durant les travaux d'aménagement d'un plateau ralentisseur à l'intersection de la rue de la Fontaine et de la rue Louis Aragon, effectués par l'Entreprise Jean LEFEBVRE Nord, 380 rue Jean Perrin – BP 525 – 59505 DOUAI,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du mardi 24/01/2023 au vendredi 10/02/2023 inclus, la circulation sera restreinte à l'intersection de la rue de la Fontaine et de la rue Louis Aragon durant les travaux d'aménagement d'un plateau ralentisseur.

**Article 2** : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Circulation alternée par feux tricolores,**
- **Interdiction de stationner au droit du chantier,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h,**
- **Interdiction de dépasser.**

**Article 3** : La signalisation, l'organisation et la sécurisation nécessaires à ces restrictions de circulation seront posées par l'entreprise Jean Lefebvre Nord – 380 rue Jean Perrin – ZI Dorignies – 59505 Douai Cedex – Tél. : 03.27.99.16.66 – [jean-philippe.carpentier@ejl.fr](mailto:jean-philippe.carpentier@ejl.fr)

**Article 4** : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise Jean Lefebvre.

Fait à Lauwin-Planque,  
le 24 janvier 2023

Sonia VALLET,  
Maire de LAUWIN-PLANQUE